PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 21 septembre 2023, à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Erik Johnson, Manon Robitaille et Frédéric Berthiaume

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-09-21.181 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adjudication de contrat – Travaux de réfection de la rue Antonin-Campeau – (Appel d'offres GT2023-14)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Antonin-Campeau ;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que les trois plus basses soumissions reçues sont les suivantes ;

Fournisseurs	Montant
Constructions Anor (1992) inc.	294 202,63 $
Monco construction inc.	308 742,74 $
Les entrepreneurs Bucaro inc.	338 399,02 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Achille Kagambega directeur par intérim du Service technique et du Génie, datée du 21 septembre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-09-21.182 D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réfection de la rue Antonin-Campeau (GT2023-14) à *Construction Anor (1992) inc.,* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 294 202,63 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.321.00.721 et à la TECQ.

ADOPTÉE

3. Politique cadre sur la gouvernance d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT les modifications à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-19), introduits en vertu de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q, 2021, chapitre 25) ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit adopter et publier sur son site Internet, au plus tard le 22 septembre 2023, des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-09-21.183 D'ADOPTER la Politique sur la gouvernance d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

4. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 05.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques